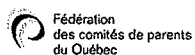


L'Abc de l'engagement

François Paquet



S'impliquer – Pourquoi ?

- Pourquoi êtes-vous ici ?
 - ◆ Une seule raison à retenir :
 - * Pour les enfants !
- Les parents ont des compétences
- C'est du bénévolat !

2

Mise en contexte

3

Les vraies affaires !

- Les médias vs la réalité
- Amélioration vs destruction
- « Nos jeunes aiment le luxe, ont de mauvaises manières, se moquent de l'autorité et n'ont aucun respect pour l'âge. À notre époque, les enfants sont des tyrans. »
 - ◆ Socrate 400 ans avant J-C

4

Le quiz des vraies affaires

- Le taux de décrochage est évidemment alarmant. Cependant est-il pire ou mieux qu'avant. En 2010-2011, sur 100 jeunes inscrit au secondaire 1 combien se sont rendus en secondaire 5 :
- 76
- Combien ont obtenu un D.E.S. avant 20 ans ?
- 75
- Après 20 ans
- 19 pour un total de 94 %

■ Page 9
■ INDICATEURS DE L'ÉDUCATION - Édition 2014

5

Le quiz des vraies affaires

- Est-ce que la tendance des jeunes qui accèdent au second cycle du secondaire est en augmentation ?
- 1982-83 : 59,9 % filles et 53,6 % gars – 56,7 %
- 1992-93 : 78,2 % et 68,5 % - 73,2 %
- 2002-03 : 79,7 % et 66,8 % - 73,1 %
- 2008-09 : 80,5 % et 69,1 % - 74,7 %
- 2009-10 : 81,0 % et 68,0 % - 74,3 %
- 2010-11 : 80,0 % et 69,7 % - 74,8 %
- 2011-12 : 80,8 % et 70,1 % - 75,3 %
- 2012-13 : 81,5 % et 69,7 % - 75,5 %

■ INDICATEURS DE L'ÉDUCATION - Édition 2014 Page 31

6

Les tests PISA – Performance du Québec

- 65 pays – Au Qc: 4 317 élèves de 15 ans – 194 écoles
- Lecture : 13^{ème} derrière (6) Shanghai-Chine, Hong Kong-Chine, Singapour, Japon, Corée, Colombie-Britannique, Ontario, Alberta, Finlande, Irlande, Taipei-Chine, Canada
 - PISA2012_CanadianReport_FR_Web Page 76
- Mathématique : 8^{ème} derrière (7) Shanghai-Chine, Singapour, Hong Kong-Chine, Taipei-Chine, Corée, Macao-Chine, Japon
 - PISA2012_CanadianReport_FR_Web Annexe B Page 57
- Culture scientifique : 24^{ème} (7)
 - PISA2012_CanadianReport_FR_Web Annexe B Page 61

7

Pays	Score moyen		Écart-type	
	Score	Écart-type	Score	Écart-type
Canada	503	92	503	92
France	500	90	500	90
Québec	498	91	498	91
Ontario	495	90	495	90
Alberta	492	89	492	89
Finlande	490	88	490	88
Irlande	488	87	488	87
Colombie-Britannique	485	86	485	86
Shanghai-Chine	550	100	550	100
Hong Kong-Chine	540	95	540	95
Singapour	530	90	530	90
Japon	520	85	520	85
Corée	510	80	510	80
Taipei-Chine	505	85	505	85
Macao-Chine	500	80	500	80

8

La place des parents – C'est légal !

- OPP
- CE
- CP
- CC
- CCSEHDAA
- CCT
- FCPQ

9

La place des parents – C'est légal !

- Organisme de participation des parents
- Conseil d'établissement
- Comité de parents
- Conseil des commissaires
- Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
- Comité consultatif du transport
- Fédération des comités de parents du Québec

10

Le conseil d'établissement

11

Le plus important ! (Article 64)

Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves.

12

Le conseil d'établissement - Composition (Article 42)

Est institué, dans chaque école, un conseil d'établissement.

Composition.

Le conseil d'établissement comprend au plus 20 membres et il est composé des personnes suivantes:

1° au moins quatre parents d'élèves fréquentant l'école et qui ne sont pas membres du personnel de l'école, élus par leurs pairs;

13

Le conseil d'établissement - Composition (Article 42)

2° au moins quatre membres du personnel de l'école, dont au moins deux enseignants et, si les personnes concernées en décident ainsi, au moins un membre du personnel professionnel non enseignant et au moins un membre du personnel de soutien, élus par leurs pairs;

3° dans le cas d'une école qui dispense l'enseignement secondaire du second cycle, deux élèves de ce cycle élus par les élèves de l'école inscrits au secondaire ou, selon le cas, nommés par le comité des élèves ou l'association qui les représente;

14

Le conseil d'établissement - Composition (Article 42)

4° dans le cas d'une école où des services de garde sont organisés pour les élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, un membre du personnel affecté à ces services, élu par ses pairs;

5° deux représentants de la communauté et qui ne sont pas membres du personnel de l'école, nommés par les membres visés aux paragraphes 1° à 4°.

Droit de vote.

Les représentants de la communauté n'ont pas le droit de vote au conseil d'établissement.

Le directeur de l'école participe aux séances du conseil d'établissement, mais sans droit de vote. (Article 46)

17

Le conseil d'établissement adopte

- Son budget de fonctionnement (art. 66)
- Le projet éducatif de l'école (art. 74)
- Le rapport annuel (art. 82)

Le budget annuel de l'école (art. 95)

Le conseil d'établissement consulte (Article 89.1)

Les parents du conseil d'établissement peuvent consulter les parents de l'école sur tout sujet relié aux services éducatifs

Le conseil d'établissement sollicite (Article 84)

Levée de fonds \$\$\$\$

16

Le conseil d'établissement approuve

- Le plan de réussite de l'école (art.75)
- La convention de gestion et de réussite éducative (art.209.2)
- le plan de lutte contre l'intimidation et la violence (art 75.1), l'évalue et le diffuse (art 83.1)
- Les règles de conduite et les mesures de sécurité (art. 76)
- La liste des fournitures scolaires (art.77)
- Les modalités d'application du régime pédagogique (art.84)
- L'orientation générale - programmes d'études locaux (art.85)
- Le temps alloué à chaque matière (art.86)
- Les sorties éducatives (art.87)
- La mise en œuvre des programmes des services complémentaires et particuliers (art. 88)
- l'utilisation des locaux ou immeubles (art. 93)

Le conseil d'établissement - Avis à la CS (art 78)

- Sur toute question qu'elle est tenue de lui soumettre;
- Sur toute question propre à faciliter la bonne marche de l'école;
- Sur tout sujet propre à assurer une meilleure organisation des services dispensés par la commission scolaire.

18

L'OPP – Formation

- Qui veut faire partie d'un OPP ?
 - ◆ Des décorateurs
 - ◆ Des bricoleurs
 - ◆ Des cuisiniers
- Mais aussi :
 - ◆ Des parents qui n'aiment pas l'encadrement légal du conseil d'établissement
 - ◆ Des gens d'action

19

L'OPP – Formation

- Qui décide de former un OPP ?
 - ◆ Les parents !
- Quand ?
 - ◆ L'assemblée générale
 - * Prévoir de le mettre à l'ordre du jour !
- Comment ?
 - ◆ Proposition
 - ◆ Adopter une résolution

20

L'OPP – Formation

- Nom
- Composition
- Règle de fonctionnement
- Élection des membres
- Une seule règle : La simplicité
 - ◆ Nom : OPP école des enfants
 - ◆ Composition : Maximum 50 parents
 - ◆ Règle : Une présidence
 - ◆ Fréquence des réunions

21

L'OPP – Exemple de résolution

Il est proposé par _____
Et appuyé par _____
que l'assemblée générale des parents de l'école
_____ forme l' OPP de l'école _____
qui acceptera les parents désirant s'y impliquer. Les
membres devront élire une présidence pour un
mandat à renouveler à chaque année.

22

L'OPP – Ses partenaires

- La direction
 - ◆ Doit faciliter son fonctionnement
 - ◆ Peut-être invité aux réunions
- Le conseil d'établissement
- Les parents du conseil d'établissement
 - ◆ Avoir un parent qui fait le lien avec le c.e.
- Le comité de parents
- La FCPQ

23

L'organisme de participation des parents (Article 96)

- Former lors de l'assemblée générale des parents
- Promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à la réussite de leur enfant.
- Peut donner son avis aux parents du conseil d'établissement sur tout sujet qui concerne les parents ou sur lequel les parents du conseil d'établissement le consultent.

24

Rôle des représentants au comité de parents

- Amener la position des **PARENTS** de votre milieu
 - ◆ Différence entre position du c.e. et des parents
 - ◆ Mandat: Élu par l'assemblée générale
- Rôle politique du comité de parents
 - ◆ Seule instance constituée uniquement de parents
 - ◆ Représente les parents
 - ◆ Consultation par la commission scolaire
 - * Donner l'avis des parents en tenant compte de l'ensemble du territoire de la commission scolaire
 - ◆ Syndrome de la chaise vide

25

Rôle des représentants au comité de parents

- Diffuser l'information aux parents de votre milieu
 - ◆ Information privilégiée
- Échanger sur les problèmes avec les autres parents des écoles de la commission scolaire

Mais surtout :

- Partager des solutions

26

Faire la différence !

27

La crédibilité – Clé de la réussite

- Données vérifiées et vérifiables
- Respect des personnes et de leur rôle
- Une question d'attitude

28

Faire la différence

- Combattre ou débattre
- Débat d'idées et non de personnes
- Approche en partenariat
 - * De l'anglais partner
 - Du vieux français parçener «cohérenter»
 - De parçon « partition ».
 - Du latin partitionem « portion »
 - * Du vieux français part tenour « détenteur de part »
- Améliorer un aspect par année
- En discuter avec les parents
- Rencontrer la direction

29

Faire la différence

- Choix d'un projet
 - ◆ Réaliste
 - ◆ Réalisable
- Consulter les parents
 - ◆ Document d'information
 - ◆ Assemblée générale (art 89.1)
- S'assurer de l'appui de l'équipe-école
- Se donner un plan d'action
- Approche donnant-donnant

30

La présidence

31

Rôles et pouvoirs de la présidence

- Dirige les séances du conseil
- Un vote prépondérant
- Convoque l'assemblée générale des parents

- Fonctions complémentaires
 - ◆ Préparer, avec la direction, les réunions
 - ◆ Représente le c.e. lors d'activités officielles
 - ◆ Anime l'assemblée générale
 - ◆ Autres fonctions prévues aux règles de régies internes

32

Tandem avec la direction

- Favorise la bonne entente
- Bien établir les attentes dès le départ
- La direction est une ressource et non un ennemi
- S'il y a un problème
 - ◆ On en parle
 - ◆ Aide du secrétaire général de la c.s.
 - ◆ Direction générale adjointe
 - ◆ Comité de parents
 - ◆ FCPQ

33

Représentation

- Représenter qui ?
 - ◆ L'ensemble du c.e. et de la communauté de l'école
- Représenter quand ?
 - ◆ Mandat du conseil d'établissement
- Représenter comment ?
 - ◆ Se préparer et faire approuver par les autres membres du c.e.

34

Assemblée générale des parents

- Le président convoque l'assemblée générale des parents
 - ◆ Convocation par écrit
 - ◆ Au moins 4 jours avant
 - ◆ Jusqu'au 30 septembre
- Anime la réunion
- Mot de la direction
- Prévoir les procédures d'élection
- Voir calendrier de planification

35

Planification

36

Planification

- Se donner un plan d'action
 - ◆ Rencontrer la direction en début d'année
 - ◆ Un projet rassembleur
 - ◆ Une ou deux choses à améliorer
 - ◆ Réaliste et réalisable
- Prévoir 2 réunions à l'avance
- Partager l'information
- La transparence c'est gagnant

37

Planification de l'année

Mois	Mandats
Septembre	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer et convoquer assemblée générale des parents (art 47) • Reddition de compte (art 82) • Rapport annuel (adoption) (art 82)
Octobre	<ul style="list-style-type: none"> • Élection du président (art 56) • Adoption régie interne • Budget du conseil d'établissement (art. 66) • Calendrier des rencontres • Déclaration d'intérêts • Membres de la communauté (critères) • Convention de gestion et de réussite éducative (art 209.2) • Cadre d'organisation scolaire (dépôt) • Sorties éducatives (art 87)
Novembre	<ul style="list-style-type: none"> • Places disponibles pour le transport • Plan de réussite éducative et projet éducatif (art 74 et 75) • Cadre d'organisation scolaire (suivi) • Cueillettes de données pour révision du projet éducatif (facultatif) • Nomination des membres de la communauté • Plan de lutte contre l'intimidation (art 75.1) • Sorties éducatives (art 87) • Plan d'action – Objectif à atteindre

38

Planification de l'année

Mois	Mandats
Décembre	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre d'organisation scolaire (retour) • Autres consultations • Levées de fonds (facultatif) (art 94) • Sorties éducatives (art 87)
Janvier	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi du budget de l'école (budget révisé) • Suivi du budget du service de garde • Suivi du budget de l'encadrement du midi • Levées de fond (bilan) • Suivi plan d'action • Sorties éducatives (art 87)
Février	<ul style="list-style-type: none"> • Politique d'encadrement – code de vie (dépôt) • Cadre d'organisation du service de garde (dépôt) • Rencontre d'information processus budgétaire • Grilles-matières (primaire) • Maquettes de cours (secondaire) • Suivi plan d'action • Sorties éducatives (art 87)

39

Planification de l'année

Mois	Mandats
Mars	<ul style="list-style-type: none"> • Calendrier scolaire • Critères de sélection de la direction de l'école (art 79) • Politique d'encadrement – code de vie (échange) (art 76) • Cadre d'organisation du service de garde (échange) • Sorties éducatives (art 87)
Avril	<ul style="list-style-type: none"> • Politique d'encadrement – code de vie (approbation) (art 76) • Cadre d'organisation du service de garde (approbation) • Activité de fin d'année • Sorties éducatives (art 87)
Mai	<ul style="list-style-type: none"> • Principes d'encadrements des frais chargés aux parents (étude) • Budget de l'école (adoption) (art. 95) • Budget du service de garde (adoption) • Budget de la surveillance du dîner (adoption) • Reconnaissance – Choix d'un bénévole • Sorties éducatives (art 87) • Planifier l'an prochain (projet)
Juin	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel (préparation) (art 82) • Listes du matériel à acheter (approbation) (art 77) • Remerciement aux bénévoles • Activité de la rentrée • Assemblée générale (Déterminer la date) • Sorties éducatives (art 87)

40

Exemple d'ordre du jour

Projet d'ordre du jour
Conseil d'établissement – École
Lundi 2 octobre 2016 – 19:30 heures

1. Présences et vérification du quorum
2. Parole au public
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion (date)
5. Suivi au procès-verbal
6. (Sujet nécessitant une décision)
7. (Sujet nécessitant une décision)
8. Sorties éducatives (approbation)
9. Pause
10. (Sujet de discussion)
11. Suivi plan d'action
12. Suivi du budget du c.e.
13. Suivi des fonds spéciaux
14. Nouvelles de la direction (Information)
15. Nouvelles de l'équipe-école (Information)
16. Nouvelles du service de garde (Information)
17. Nouvelles de l'ICPP (Information)
18. Nouvelles du comité de parents (Information)
19. Correspondance
20. Vania
21. Levée de l'assemblée

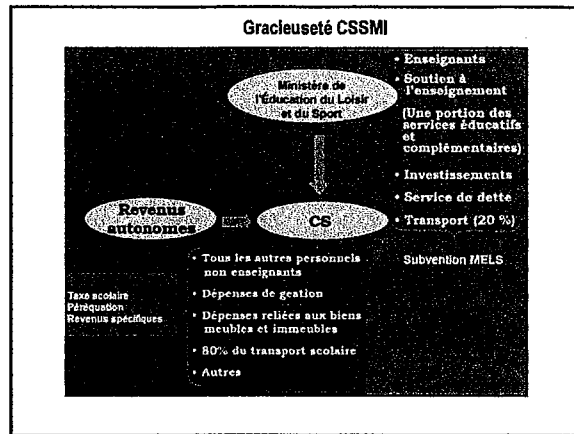
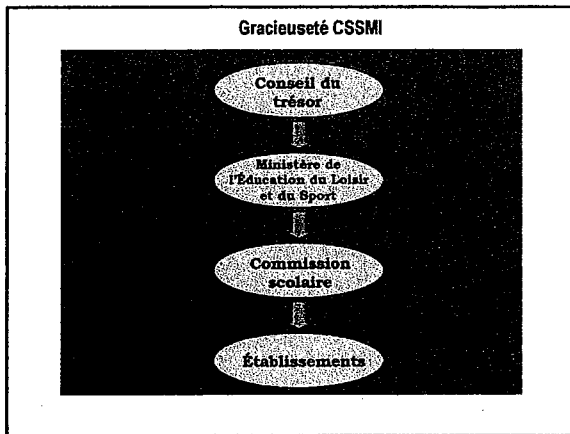
Présidente

Directeur

41

Le processus budgétaire

42



- Le budget d'une école - A surveiller**
- La plupart des sommes sont conventionnées
 - ◆ Salaires
 - Enveloppes ouvertes et fermées
 - Fonds spéciaux – Levées de fonds
 - Enveloppes globales pour services aux élèves HDAA
 - Allocations spécifiques
 - Variations budget initial vs budget révisé
 - Les déficits ou surplus des années antérieures
 - ◆ Plan de redressement
- 45

NOM DE L'ÉLÉMENT	Budget	
	2006-2007	2007-2008
211 Salaires des enseignants	13 800	13 800
212 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
213 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
214 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
215 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
216 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
217 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
218 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
219 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
220 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
221 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
222 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
223 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
224 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
225 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
226 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
227 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
228 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
229 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
230 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
231 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
232 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
233 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
234 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
235 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
236 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
237 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
238 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
239 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
240 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
241 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
242 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
243 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
244 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
245 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
246 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
247 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
248 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
249 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
250 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
251 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
252 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
253 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
254 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
255 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
256 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
257 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
258 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
259 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
260 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
261 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
262 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
263 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
264 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
265 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
266 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
267 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
268 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
269 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
270 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
271 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
272 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
273 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
274 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
275 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
276 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
277 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
278 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
279 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
280 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
281 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
282 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
283 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
284 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
285 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
286 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
287 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
288 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
289 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
290 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
291 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
292 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
293 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
294 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
295 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
296 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
297 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
298 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
299 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
300 Salaires des autres personnels	10 000	10 000
TOTAL DES PERSONNELS	50 000	50 000

46

C'est possible !

47

- Des partenariats qui fonctionnent
Conseil d'établissement**
- **Projet de plate-bande**
 - ◆ Implication de la communauté
 - **Refonte du parc-école**
 - ◆ Création d'une fondation
 - ◆ Implication de la municipalité
 - **Anglais intensif**
 - ◆ Soutien des parents
- 48

Des partenariats qui fonctionnent Comité de parents

- Empêcher la fermeture d'une école
 - ◆ Implication de parents-experts
- Partenariats avec des organismes externes
 - ◆ Soirées conférences
- Implantation d'un nouveau processus de consultation
 - ◆ Partenariat avec la commission scolaire

49

Des partenariats qui fonctionnent Fédération des comités de parents du Québec

- Protecteur de l'élève
 - ◆ Influence auprès du ministère
 - ◆ Naissance du comité des partenaires du réseau
- Canevas de plan d'intervention
 - ◆ Partenariats avec des organismes externes
- Nouvelle gouvernance
 - ◆ Partenariat avec les comités de parents
 - ◆ Pouvoir d'influence accru
 - ◆ Meilleure diffusion de l'information

50

Conclusion

- Le partenariat ça s'apprend !
 - ◆ c'est comme apprendre à marcher : les premiers pas sont les plus difficiles mais on en vient vite à courir
- Plus vous faites de partenariat, plus on veut être partenaire avec vous
- Le partenariat augmente votre crédibilité et votre pouvoir d'influencer les décisions;

51

Conclusion

- Mais surtout :
- Vous avez une place à prendre ;
 - Vous pouvez améliorer la vie scolaire et la réussite de milliers de jeunes ;
 - Vous n'êtes pas seuls !

52

